

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de L'Education et des Collèges  
Service des Actions Educatives  
1 2326

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 DECEMBRE 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO**

**OBJET : Protocole d'accord relatif au partenariat entre la Région Provence Alpes Côte d'Azur et le Département des Bouches-du-Rhône pour le déploiement de dispositifs de Médiation aux abords des cités mixtes, lycées et collèges des Bouches-du-Rhône.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la Déléguée aux Collèges, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La Région et le Département ont décidé de compléter leurs interventions dans le cadre de leurs compétences respectives sur le patrimoine, les équipements et le fonctionnement des lycées et des collèges, par le soutien à des dispositifs de médiation déployés aux abords des établissements scolaires.

Il est proposé de renforcer la synergie entre les politiques volontaristes des deux collectivités en la matière.

Un protocole, annexé au présent rapport, fixe les modalités favorisant la complémentarité de leurs dispositifs de médiation en priorité aux abords des cités mixtes, ainsi que des lycées et des collèges situés à proximité immédiate les uns des autres.

Sont identifiés : quatre cités mixtes, cinq lycées et cinq collèges, s'ils bénéficient des dispositifs de médiation des deux collectivités :

Cités mixtes : Marcel Pagnol/Les Bartavelles, Marseilleveyre, Daumier et Thiers (Marseille).

Collèges et lycées :

- Lycée Pasquet / Collège Ampère (Arles)
- Lycée Mongrand / Collège Mistral (Port de Bouc)
- Lycée Hugo / Collège Quinet (Marseille)
- Lycée Mongrand / Collège Anatole France (Marseille)
- Lycée et collège de l'Estaque (Marseille)

A ce stade , ce rapport de principe ne comporte pas d'incidence budgétaire.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL